

Débat de politique départemental

**Stop aux fossoyeurs :
en Seine-Maritime, le Département construit l'EHPAD de demain**

Intervention d'Alban BRUNEAU

Notre société est en effet confrontée à l'évolution croissante des besoins liés au vieillissement de la population est c'est heureux, puisque l'on vit plus longtemps !

Même s'il convient toujours de rappeler que nous ne sommes pas tous égaux face à l'allongement de l'espérance de vie qui varie selon les catégories sociales.

Ainsi un ouvrier risque davantage de mourir prématurément, et d'autant plus si les promoteurs de l'éloignement de la retraite à taux plein parviennent à leurs fins, ce qui en fait un horizon bien noir pour ses salariés.

Reculer le départ en retraite et augmenter la durée du travail jusqu'à 65 ans et pourquoi pas à perpétuité, pourrait être un moyen, certes cruel mais sûrement efficace, pour contribuer à résoudre les futurs besoins d'accompagnement de nos personnes âgées.

Nous préférons pour notre part considérer que l'amélioration constante des conditions de travail, et de rémunération, comme la garantie d'une retraite à taux plein dès 60 ans, c'est bon pour la santé, c'est bon pour la société, c'est bon pour vivre le plus longtemps en bonne santé.

Mais pour l'heure, il nous faut en effet faire face à un accroissement des besoins d'accueil et de prise en charge en EHPAD qui tout naturellement vont croissants.

Des établissements qui accueillent des personnes de plus en plus âgées, et aux prises avec des pathologies de plus en plus prononcées.

Et des établissements qui fonctionnent grâce à des personnels de plus en plus malmenés, la crise sanitaire n'ayant fait que renforcer la pression sur ces femmes et ces hommes, soignants et non soignants, qui ne cessent d'alerter depuis des années.

Je n'oublie pas non plus les familles de résidents, confrontées souvent à la détresse et au sentiment d'impuissance ressenti face à l'état de santé de leur parent, à l'épreuve terrible que consiste l'entrée de son parent en EHPAD et l'épreuve encore plus terrible que le COVID a imposée dans la mise à distance des relations, particulièrement pour certains lors de leurs derniers mois de vie.

Des familles qui ne comprennent pas et qui n'acceptent pas le manque de moyens que subissent les établissements pour garantir une prise en charge et une qualité optimale des soins de leurs proches, même si quelquefois ils en font porter la responsabilité, bien injustement, sur les personnels des établissements.

Depuis le début de la crise sanitaire, personnels et directions des EHPAD sont soumis à rude épreuve malgré leur engagement exemplaire alors qu'ils exercent déjà un métier difficile en étant payé bien en deçà de leur utilité, de leur dévouement.

Face à tous ces constats, pour répondre à tous ces enjeux, le modèle de l'EHPAD doit évoluer, comme toutes les réponses à apporter face à la perte d'autonomie, au maintien à domicile le plus longtemps possible.

Mais ce modèle à faire évoluer doit aussi être dépollué des logiques de rentabilité.

Le secteur lucratif n'a rien à faire ici. Or il représente 25% des établissements du secteur. Il ne faut pas être sorti de Saint-Cyr pour comprendre qu'accueillir, soigner et souvent accompagner jusqu'à la fin de vie des personnes âgées est incompatible avec la notion de profit, de bénéfices, de dividendes versées à des actionnaires.

Cela vaut aussi pour l'Etat et les collectivités locales. La rentabilité, d'un point de vue budgétaire cette fois, n'a rien non plus à faire là.

L'accompagnement et la prise en charge des soins de nos anciens, est une question de devoir de la Nation. Un résident doit pouvoir compter sur un équivalent temps plein dans chaque établissement. Point, sans virgule ni décimale.

Un EHPAD est un lieu de soin et un lieu de vie, chacune de ces missions étant interdépendantes.

Consacrer les heures nécessaires par jour, 7 jours sur 7, à chaque résident pour la toilette, le repas, les déplacements, l'incontinence, les chutes, les soins et le lien social, n'est pas compatible avec un autre ratio.

D'ailleurs le rapport de la mission d'information sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) s'il ne va pas aussi loin que nous le souhaitons ainsi, fait déjà un bout du chemin lorsqu'il affirme que, je le cite, « *le but est de parvenir à 60 équivalents temps plein pour 100 résidents dans un délai de quatre ans maximum, ce qui revient à doubler le taux d'encadrement actuel* ».

Car en effet, sans développer sur les aspects essentiels que sont le nombre de places disponibles pour répondre aux besoins d'accueil, le haut niveau d'équipement et d'aménagement que doit avoir chaque établissement ou encore les nouvelles réponses qui doivent se développer entre l'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile et l'entrée en EHPAD, les enjeux passent toujours par un accompagnement humain renforcé pour le porter à la hauteur des besoins.

Et que l'on ne vienne pas nous sortir que l'intelligence artificielle et la dématérialisation pourraient venir s'y substituer, histoire encore de chercher à faire des économies. Nos anciens ont besoin de l'humain d'abord pas de robots ou de médecins virtuels.

Sur la base d'études réalisées et notamment par les organisations syndicales, nous estimons qu'il faut créer sur 3 ans, 300.000 emplois en EHPAD et 100.000 aides à domicile. D'où la nécessité selon nous de créer un service public du grand âge.

Les salaires des personnels doivent être revalorisés selon une grille à définir avec les organisations syndicales, et un ratio d'encadrement mis en place : 1 personnel pour 1 résident. Des mesures qui permettraient de restaurer au passage une réelle attractivité de ces métiers.

Par ailleurs, un véritable statut des proches aidants devrait être élaboré avec une augmentation de l'indemnité et de la durée du congé.

Alors forcément, il faut des financements nouveaux.

La mise sous tutelle des EHPAD dépendant des groupes privés permettrait de faire un bout du chemin, mais bien au-delà, une nouvelle contribution s'impose.

Et plutôt que d'aller encore faire les poches à tout un chacun, autant aller chercher les fonds là où ils existent à profusion.

Ainsi une « contribution solidarité » des actionnaires pourraient financer ces mesures, à hauteur de 2 % des dividendes perçus. Soit sur la base des 70 Milliards distribués aux actionnaires des seules entreprises du CAC 40 en 2021, 1,4 Milliards de financement possible.

De quoi soutenir le nouveau modèle d'EHPAD digne du 21^e siècle...